

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, vingt-sept février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **20 février 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Jean BAIAO.

Absents excusés : Monsieur Oscar FERREIRA a donné pouvoir à Madame Guylaine MATIAS, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Marie-Lou TALET.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 5
. Nombre de conseillers présents	: 22
. Nombre de pouvoirs	: 2
. Suffrages exprimés	: 24

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2026.

Monsieur le Maire rappelle les instructions préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **associations relevant de la loi 1901** ainsi qu'aux établissements scolaires.

Il invite l'assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque structure au titre de **l'exercice 2026**.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des subventions devant être versées au titre de 2026 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2026
Amicale des Médaillés Militaires du Grand Fumélois	Subvention d'équilibre	50,00
APE Les Pitchouns	Subvention d'équilibre	300,00
Association Quat'Pattes	Prise en charge d'animaux errants Subvention d'équilibre	1.000,00
Basket Cuzorn/Fumel/Libos	Participer au financement des animateurs	4.100,00
	École de Basket	900,00
La Boule Fuméloise	Organisation du concours de pétanque « Ville de Fumel »	1.100,00
Boxing Club	Subvention afin de participer au financement d'un éducateur sportifs	4.000,00
	Subvention exceptionnelle : gala de boxe	1.000,00
Club canin Fumélois	Subvention d'équilibre	300,00
Club de la Tuko	Subvention d'équilibre	200,00
CODELIAPP	Collectif de coordination pour la Défense de la Ligne SNCF Agen/Périgueux/Paris	150,00
Écurie du Haut Bois	Subvention exceptionnelle : organisation de la course de caisses à savon	500,00
FNAM (Fédération Nationale André Maginot)	Subvention d'équilibre	50,00
Football Club	Subvention d'équilibre	4.000,00
Handball Club Fumélois	Subvention exceptionnelle : achat de matériel	375,00
Images et son en Fumélois	Subvention exceptionnelle : expositions	1.000,00
Association des Jeunes Sapeurs	Subvention exceptionnelle : achat de matériel	1.000,00
Les Médiévales	Subvention d'équilibre : organiser des spectacles médiévaux	8.000,00
Palo Alto	Subvention exceptionnelle : voyage en	600,00

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2026
	Californie	
Pim's Dance	Cours de danse et spectacle de théâtre	500,00
Union Compagnonnique des Devoirs Unis	Participer aux charges de fonctionnement	1.400,00
USVL 47	Pratique du rugby : subvention d'équilibre	18.000,00
Association jumelage Vega Baja	Jumelage avec l'Espagne	500,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2026 de la commune ;

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 27 février 2026

Signé par



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).

